

APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION 2022

ANNEXE 1 : LISTE DES PIÈCES A FOURNIR LORS DU DÉPÔT A LA CAGSC

POUR TOUS LES OPERATEURS ET TOUTE DEMANDE

- Lettre de demande de subvention adressée au Président de la CAGSC.
- Cerfa de demande de subvention saisi en ligne** sur la plateforme « DAUPHIN » <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> dûment rempli, daté, signé et revêtu du cachet de la structure
- Annexe 2** : Fiche synthétique de présentation du projet.
- Annexe 3** : Fiche détaillée du budget prévisionnel du projet.
- Si le présent dossier de demande de subvention n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire.**
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- Le dernier rapport d'activité approuvé.
- Attestation sociale** permettant de justifier de la régularité de votre situation sociale au 31 décembre 2020 délivrée notamment par l'URSAFF, la CGSS, le PÔLE EMPLOI...

Tout **changement** de RIB, Fiche Insee, statuts, composition du conseil et du bureau doivent être signalé avec remise des nouveaux documents.

- Fiche INSEE mentionnant le n° de SIRET ou SIREN.
- Statuts régulièrement déclarés.**
- Liste des personnes chargées de l'administration de la structure (membres du bureau, ...)
- Relevé d'identité bancaire à l'adresse du siège social de la structure** 

POUR LES OPERATEURS AYANT DEJA RECU DES SUBVENTIONS DU CONTRAT DE VILLE

- Compte rendu financier (bilan qualitatif et quantitatif) de chaque action financée en 2021**

(Fiche 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée - Fiche 2. Tableau de synthèse - Fiche 3. Données chiffrées)

Pour les actions terminées à la date de dépôt du dossier, saisir sur Dauphin le Bilan final pour chaque action (**voir note de cadrage**) et fournir impérativement, les :

- **CERFA N°15059*01** : Compte rendu financier de subvention (fiches 1, 2 et 3)
- Les factures correspondantes et toutes pièces permettant de justifier de l'utilisation des subventions octroyées (rapport d'activité, affiches, articles de presse, photos,...).

Pour les actions non terminées à la date de dépôt du dossier, fournir impérativement et uniquement, la **Fiche de Bilan intermédiaire 2021** pour chaque action (Annexe 4).

En tout état de cause, les porteurs de projets doivent justifier leurs actions au plus tard, le **30 juin 2022 inclus**.

Nom de la structure :

Date : / / 2022

Signature et cachet